



# Waldeck-Rousseau, Croisat, Gazier se retournent dans leur tombe

## Macron regarde, Orange sourit

### D'où venons-nous où allons-nous

La représentation des salarié-es dans les entreprises est issue d'une longue histoire de rapports de force entre le patronat et les travailleur-euses. Cela a commencé avec les lois Waldeck-Rousseau en 1884 et se terminent avec les ordonnances Macron de 2017.

Le patronat avait plusieurs rêves que Macron vient de lui offrir : réduire fortement le rôle des comités hygiène et sécurité et conditions de travail (CHS-CT) ou sa responsabilité pénale individuelle était engagée ; mettre en place des mandats lourds retirant les élu-es des services ; diminuer fortement le nombre de salarié-es protégé-es

pour mieux les licencier. Moins de risques au tribunal, moins de risques de mobilisation donc que du bonheur pour le patronat.

Les ordonnances mettent en place une seule instance, le Comité Social et Economique (CSE) en fusionnant les CHS-CT avec les instances des Délégué-es du Personnel (DP) et le Comité d'Entreprise (CE) amenant de fait, pour une entreprise comme Orange, une baisse du nombre de représentant-es du personnel à moins, bien sûr, que l'entreprise accepte d'augmenter par la négociation ce nombre. Nous en sommes là.

### Des périmètres colossaux, mais que cherche Orange ?

Orange propose 2559 représentant-es en lieu et place des 7280 actuel-les. Soit une baisse de 65% !! Comme quoi La direction d'Orange est bien en ligne avec le gouvernement.

Comment une entreprise dans la tourmente judiciaire sur les questions de violence au travail, de mise en danger de la vie d'autrui, qui se targue d'avoir le label du meilleur employeur et qui se considère socialement responsable, peut-elle se permettre de continuer à tenir cette position ?

Orange impose 14 Comités Sociaux et Économiques (CSE) avec des périmètres beaucoup trop importants.

- Cinq de région en métropole : **un** pour Occitanie-Nouvel Aquitaine , **un** pour la Bourgogne-Franche Comté-Haut de France-Grand-Est, **un** pour PACA-Auvergne-Rhône-Alpes, **un** pour Bretagne-Normandie-Pays de Loire. **un** pour l'Île De France
- Trois pour les ultramarin-nes : **un** pour la Corse, **un** pour Réunion-Mayotte, **un** pour Guyane-Martinique -Guadeloupe-Saint-Pierre et Miquelon
- Six couvrant toute la métropole pour les divisions : **un** pour Orange France Siège, **un** pour DTSI , **un** pour TGI, **un** pur WIN, **un** pour Fonctions Support Finance , **un** pour OBS France.

Chaque CSE aura plusieurs Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) mais avec une zone d'intervention sur l'ensemble du périmètre du CSE.

Des représentant-es de proximité (RP) pourront être désigné-es, le problème est que le périmètre d'intervention de ces RP sera celui du CSE (multi-region voire la France entière) et l'entreprise refuse que les RP puissent se déplacer sur ce périmètre. Où est la proximité ? Où est la possibilité d'avoir un-e représentant-e SUD proche de soi ? !!!!

Tout est fait pour éviter que les représentant-es rencontrent les salarié-es que ce soit par le périmètre d'intervention qui s'agrandit, un nombre de représentant-es et des moyens en heures qui diminuent globalement et des possibilités de se déplacer qui sont supprimées.



# **Les propositions de SUD qui sont peu entendues par Orange pour le moment**

Les représentant-es des salarié-es sont là pour mettre l'entreprise devant ses responsabilités en terme de respect des lois et règlements, de santé et sécurité. Les ordonnances n'ont pas enlevé l'obligation de résultat qui s'impose à l'entreprise, elle est pénalement responsable de notre santé et sécurité. Mais pour Orange, il faut absolument limiter au maximum les prerogatives des représentant-es du personnel afin d'éviter de se retrouver devant les tribunaux et répondre de ses fautes ou manquements.

Nous voulons des représentant-es de proximité à proximité des salarié-es. Vu la taille d'Orange, il faut au moins un-e RP pour 20 salarié-es, le périmètre d'intervention d'un-e RP doit être le site (quelle que soit l'unité) voire le département au pire. Orange propose un-e RP pour 45 salarié-es sur un périmètre couvrant plusieurs régions administratives !!!

Nous voulons que les CSSCT disposent d'un procès-verbal qui retrace l'ensemble des questions et réponses abordées pendant ces réunions. Il est nécessaire d'éviter toute re-discussion au niveau local sur les solutions mises en oeuvre pour supprimer tous les risques liés au travail.

Nous voulons que les organisations syndicales disposent d'un quota d'heures permettant que des collègues, non représentant-es du personnel, puissent travailler sur des dossiers de réorganisation dégagé-es de leur travail à Orange. Orange propose le même niveau qu'en 2004 !!!, il en faut 50% de plus.

## **Pour une représentation des salarié-es force d'efficacité , SUD demande :**

- De considérer que seule la présence locale et la proximité professionnelle est une des garantie pour que les problèmes soient pris en compte et résolus, il faut des représentant-es de proximité de son choix et à proximité, pas à 700 km ;
- Qu'il faut que n'importe quel-le salarié-e puisse disposer de temps pour faire des propositions d'amélioration ou de proposer des contre-projets, ce temps doit être considéré comme du temps de travail ;
- De considérer qu'une entreprise comme Orange ne peut pas faire des économies sur le dos de l'analyse des risques professionnels, des risques organisationnels. Les CSSCT doivent disposer des moyens adéquats (heures de délégation hors temps de transport, procès-verbal, ...) ;
- Qu'être représentant-es du personnel n'est pas un métier donc pas d'avantage, pas de discrimination, pas de mandat dit « lourd », nous voulons représenter nos collègues et rester dans notre collectif de travail avec un vrai travail.

**Ce n'est pas l'orientation que prend la direction d'Orange, il reste deux semaines de négociation. Ce papier est là pour expliquer pourquoi SUD négocie et continuera à le faire pour notre bien commun à toutes et tous.**

**Le travail peut tuer, faisons le nécessaire pour qu'il soit toujours là pour nous permettre de vivre.**